

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
03 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

1. Programme d'hydraulique agricole

Dans le cadre du budget primitif, le Département a voté une autorisation de programme de 800 000 € (programme n° 10281) dans le cadre du programme départemental d'hydraulique agricole. Délégation a été donnée à la Commission permanente pour répartir les crédits.

La modernisation des réseaux hydrauliques, en permettant aux agriculteurs d'avoir une gestion de l'eau plus performante, contribue au maintien d'un territoire à vocation agricole. Les enjeux liés à l'hydraulique agricole rejoignent également les objectifs posés en termes d'aménagement du territoire : contribuer à assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable, l'irrigation et la prévention des inondations.

Ainsi, depuis 1990, le Département s'est engagé progressivement dans la mise en place d'une véritable politique de l'eau concertée, en partenariat financier avec l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau. Les projets de confortement de canal présentés par les gestionnaires de canaux s'intègrent la plupart du temps dans le cadre de schémas directeurs.

Depuis cette année, les investissements en matière d'irrigation agricole font l'objet de réponses à appels à projet au titre du FEADER, pour lesquels le taux maximum de subvention publique de 80 % ne peut être obtenu qu'avec un financement complémentaire du Département.

Or, lors des premières réunions techniques portant sur l'examen des dossiers proposés au titre de cet appel à projets, les critères appliqués, notamment l'appréciation concernant le pourcentage d'économie d'eau, ont fortement défavorisé les dossiers des Bouches-du-Rhône : compte tenu des crédits FEADER disponibles et des notes relativement basses obtenues au titre des critères d'examen des dossiers, un seul dossier a été retenu au final sur six dossiers éligibles au titre de cet appel à projet : il s'agit du projet de l'AS du Canal en relief de la Grande Montlong en Camargue.

Un autre projet d'importance pourrait être retenu dans le cadre de l'appel à projet du mois d'octobre, compte tenu de sa note - la plus élevée pour les dossiers des Bouches-du-Rhône au vu des critères d'appréciation du FEADER. Il s'agit du programme d'investissement de l'AS des Arrosants de la Crau. Par ailleurs, nous avons été saisis par l'ASA du Réal de St-Rémy au titre de l'assainissement agricole des terres – hors FEADER - pour des travaux de confortement permettant de garantir la sécurité du transport de l'eau à proximité d'une route départementale.

L'ensemble des projets proposés au financement du Département est détaillé dans le tableau joint au présent rapport, pour une contribution totale de 718 440 €

Par ailleurs, je vous propose d'ajourner les projets de confortement de canaux présentés par l'ASA des arrosants de Plan d'Orgon et de la Commune de Salon aux motifs suivants : les travaux ne sont pas prévus dans des schémas directeurs et ne donnent pas lieu à au moins 5% d'économie d'eau conformément aux lignes directrices agricoles européennes ; en outre, les programmes d'investissement antérieurs de ces deux maîtres d'ouvrage n'ont pas connu de commencement d'exécution.

2. Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation sur le périmètre de la Métropole

Actuellement la réglementation française autorise la réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration pour l'irrigation agricole et les espaces verts.

Compte tenu des enjeux autour des usages de l'eau agricole, du contexte actuel de changement climatique et pour garantir une irrigation agricole pérenne sur le territoire métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'engager au plus tôt dans une démarche stratégique de préservation de la ressource en eau (baisse des prélèvements dans le milieu naturel ; amélioration de la qualité de l'eau).

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de zones agricoles sur le périmètre de la Métropole constitue une des solutions possibles, d'autant que cette réutilisation s'intègre parfaitement dans le Projet Alimentaire Territorial de la métropole.

Dans un premier temps, une étude de faisabilité de REUT de type ACB (Analyse Coût Bénéfice) est envisagée avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé. Cette étude pourra être subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

Il s'agira d'identifier les différents usages potentiels de l'eau traitée désinfectée et les différents acteurs potentiels. Cette approche d'identification des zones favorables à la réutilisation pourra être faite par un stagiaire sur une période de 6 mois.

Le montant de ce projet est fixé à 40 000 euros pour lequel la Métropole sollicite le Département à hauteur de 6 000 €(AC-010104).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL